

VII

PROCES VERBAL

D’AFFICHAGE



Monsieur Olivier Bianchi

Maire de la ville de Clermont-Ferrand

CERTIFIE

que la ville de Clermont-Ferrand, dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), et notamment de l'enquête publique menée après arrêt du projet, du lundi 13 juin 2016 au vendredi 15 juillet 2016, a rempli l'ensemble des obligations d'information et de publicité nécessaires au bon déroulé de la procédure, à savoir :

- affichage de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, à l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville, 15 jours avant le début de l'enquête publique puis pendant toute la durée de l'enquête publique ;
- affichage de l'avis d'ouverture d'enquête publique, à l'Hôtel de Ville, à la mairie annexe de Montferrand, à l'accueil de l'urbanisme, et sur le site internet de la ville, 15 jours avant le début de l'enquête publique puis pendant toute la durée de l'enquête publique ;
- affichage de l'avis d'ouverture d'enquête publique pendant toute la durée de l'enquête publique dans les lieux publics suivants : espace Victoire, centre Richepin, Museum Lecoq, Musée d'art Roger Quilliot, musée Bargoin, centre Anatole France, centre Camille Claudel, centre Georges Brassens, espace Nelson Mandela, maison de l'Oradou, maison de quartier Croix-de-Neyrat, maison de quartier de Champratel, château des Vergnes, maison de quartier Fontaine du Bac ;
- publication dans les journaux « La Montagne » et le « Semeur Hebdo » d'une annonce légale sur l'ouverture de l'enquête publique, le vendredi 17 mai 2016 puis le vendredi 17 juin 2016 ;
- parution dans le bulletin municipal « Demain Clermont » de mai-juin 2016 d'une information relative à l'ouverture de l'enquête publique, ainsi que dans la presse locale « La Montagne » les 13 juin, 17 juin, 22 juin et 6 juillet 2016 ;
- diffusion de spots radios sur radio Scoop et France Bleue Pays d'Auvergne pendant toute la durée de l'enquête publique ;
- mise à disposition du public du dossier d'enquête publique et d'un registre destiné à recueillir les observations du public à l'Hôtel de Ville, à la mairie annexe de Montferrand et à l'accueil de l'urbanisme, pendant toute la durée d'enquête publique aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- mise à disposition du public du dossier d'enquête publique sur le site internet de la ville, ainsi que d'un mail contact@ville-clermont-ferrand.fr destiné à recevoir les contributions du public.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 JUL. 2016

M. le Maire

Olivier BIANCHI

